

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, SOUSSIGNÉ(E), Maryse Ouellet, résidant à Saint-Bruno-de-Kamouraska CERTIFIE PAR LES PRÉSENTES SOUS MON SERMENT D'OFFICE, QUE J'AI PUBLIÉ L'AVIS CONCERNANT **LA MODIFICATION DU LIEU DES SÉANCES DE CONSEIL DE LA MRC DE KAMOURASKA** EN AFFICHANT DEUX (2) COPIES AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL ENTRE 12H00 ET 16H00 HEURES DE L'APRÈS-MIDI, LE 30^E JOUR DU MOIS D'AOÛT 2021.

EN FOI DE QUOI,

Je donne ce certificat, ce 30^e jour du mois d'août 2021.



Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC

MODIFICATION DU LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Me Line St-Pierre, secrétaire-trésorière adjointe de la MRC de Kamouraska que, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Kamouraska a autorisé, lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2021, la tenue des séances publiques du conseil de la MRC des mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2021, au Centre communautaire Robert-Côté situé au 470, rue Notre-Dame, Saint-Pascal (Québec).

Cet avis public, publié dans le journal « Le Placoteux », servira de publication d'avis public donné par les municipalités de Ville de Saint-Pascal et Ville de La Pocatière en vertu de l'article 345 de la Loi sur les cités et villes. De plus, cet avis public sera publié dans chacune des municipalités de la MRC de Kamouraska en vertu de l'article 433 du Code municipal du Québec.

Donné à Saint-Pascal, ce 26^e jour du mois d'août 2021.



La secrétaire-trésorière adjointe,
Me Line St-Pierre